

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3443/T.F.

Réponse au n°3434/T.F./V.794  
du 22 novembre 1950.

Astrida, le 11 décembre 1950.



Monsieur le Conservateur des Titres Fonciers,

Suite à votre n° 3434/T.F./V.794 du 22 novembre 1950,  
j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert, l'accusé de  
réception d'un certificat d'enregistrement, la déclaration d'abon-  
nement et le P.V. d'arpentage signés par Monsieur DELVAUX René.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,  
L'Agent Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Conservateur des Titres Fonciers

à

U S U M B U R A .